

ANNEXE I

Région de Bruxelles-Capitale

Commune de

Cadre réservé à la Commune et à
l'Administration

Réf. Région :

Réf. Commune:

Art.139

**DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR OU DE
CERTIFICAT D'URBANISME EN VUE DE LOTIR**

CADRE I	Identité du demandeur
Je soussigné(e) (personne physique ou représentant de la personne morale):	
Nom, prénom (nom du signataire):	
Représentant (nom et statut de la personne morale) ¹ :	
Adresse: N°: Bte:	
Code Postal: Localité:	
Téléphone N°:/..... Télécopieur N°:/..... E-Mail:	
Agissant en qualité de ¹ :	
- propriétaire(s) de l'immeuble	
- titulaire d'un droit de bâtir (à préciser):	
- autre (à préciser):	
Personne à contacter: Téléphone N°:/.....	

CADRE II	Localisation du (des) bien(s)
Sollicite pour le(s) bien(s) sis	
Rue: N°: Code Postal:	
Cadastré(s): Section ° Division, parcelle(s) N°	
.....	
.....	
Compris ¹ dans le plan particulier d'affectation du sol ² approuvé par arrêté du (date):	
dénommé:	
Non compris ¹ dans un plan particulier d'affectation du sol ²	
Compris ¹ dans le permis de lotir N° délivré le (date):	
à (titulaire): N° de parcelle dans le permis de lotir:	
Non compris ¹ dans un permis de lotir ou compris dans un permis de lotir périmé;	

CADRE III	Objet de la demande
(cocher la case correspondante)	
L'autorisation de:	
1. <input type="checkbox"/> lotir le(s) dit(s) terrain(s);	
2. <input type="checkbox"/> modifier le permis de lotir susvisé;	
L'obtention d'un certificat d'urbanisme en vue de :	
3. <input type="checkbox"/> lotir le(s) dit(s) terrain(s);	
4. <input type="checkbox"/> modifier le permis de lotir susvisé;	

¹ Biffer la (les) mention(s) inutile(s)² Selon l'article 205 § 1^{er} de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, sont dénommés "plans particuliers d'affectation du sol" les plans particuliers d'aménagement approuvés avant l'entrée en vigueur de ladite ordonnance.

CADRE IV	Accord du propriétaire (à compléter facultativement lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire du bien à lotir; à défaut, lui adresser l'avis conforme à l'annexe II du présent arrêté et joindre le récépissé de l'envoi recommandé de cet avis)
Je soussigné(e) (personne physique ou représentant de la personne morale):	
Nom, prénom (nom du signataire):	
Représentant (nom de la personne morale) ² :	
Adresse: N°: Bte:	
Code Postal: Localité:	
Téléphone N°:/..... Télécopieur N°:/..... E-Mail:	
Personne à contacter: Téléphone N°:/.....	
Propriétaire du bien, marque mon accord sur les actes ou travaux projetés faisant l'objet de la présente demande de permis de lotir ou de certificat d'urbanisme en vue de lotir.	
A le (date)	
(signature(s))	

CADRE V	Accord du (des) propriétaire(s) du (des) lot(s) concerné(s) par la modification (à compléter facultativement par le(s) propriétaire(s) de ce(s) lot(s) lorsqu'il n'est (ne sont) pas le demandeur; à défaut, lui (leur) adresser l'avis conforme à l'annexe II du présent arrêté et joindre le récépissé de l'envoi recommandé de cet avis)		
Je (nous) soussigné(e)(s):			
Nom, prénom du signataire et nom de la personne morale éventuelle	Adresse (rue, N°, bte, code postal, localité)	Propriétaire du (des) lot(s) N°	Signature
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
Marque (marquons) mon (notre) accord sur la modification projetée faisant l'objet de la présente demande.			

<i>Cadre réservé à la Commune et à l'Administration</i>		
REFERENCES		
COMMUNE:	REGION:	
N°:	N°:	
DOSSIERS CONNEXES		
CU val.:	N°:	Date:
	N°:	Date:
PU val.:	N°:	Date:
	N°:	Date:
	N°:	Date:
	N°:	Date:
	N°:	Date:
	N°:	Date:
REPERAGE		
PRAS:	
	
PPAS:	Nom:
	Date:
DB PPAS:	Nom:
	Date:
P. LOTIR:	Nom:
	Date:
PATRIMOINE		
Classé: AR/AE/AG du:	
Sauvegardé: AG du:	
Zone de prot.: AG du:	
Inventaire: AG du:	
REALISATION		
Accusé de réception le:	
PL délivré le:	
Garanties fournies le:	
Charges réalisées le:	
1/3 des lots vendus le:	
Définitif le:	
REMARQUES		
.....		
.....		
.....		
.....		

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 janvier 2002 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

J. SIMONET,

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites,
de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique